Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02.97.21.01.53 - FAX 02.97.21.34.83
3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr
02 97 21 06 28

# RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE CORFMAT CATHERINE

2 AVENUE ANATOLE FRANCE
56100 LORIENT

V/REF :
N/REF : 2006 B 389 / 2009-A-2449

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LORIENT certifie qu'il a reçu le 17/07/2009,

P.V. des décisions de l'associé unique du 10/04/2008
- Modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice social

Concernant la société

Abc ALEX SERRURERIE - A.A.S.
Société à responsabilité limitée
29 boulevard de Normandie
56100 Lorient

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-2449 le 17/07/2009

R.C.S. LORIENT 395 393 044 (2006 B 389)

Fait à LORIENT le 17/07/2009,

Le Greffier

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

17/12/2019 A 2449

2006 B 384

abc ALEX SERRURERIE - A.A.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 671,43 euros
Siège social : 29, Boulevard de Normandie
56100 LORIENT
LORIENT B 395 393 044

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 AVRIL 2008**

L'an deux mille huit, et le dix avril, au siège social

Monsieur Alex IRVOAS
demeurant 14, Rue de la Fraternité 29300 QUIMPERLE

Associé unique et seul Gérant de la Société abc ALEX SERRURERIE - A.A.S.,

A pris les décisions suivantes relatives à la modification provisoire de la date de clôture de l'exercice social de la société et aux pouvoirs à donner en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

Pour tenir compte de la cession de parts au profit d'un nouvel associé à compter du 1er mai 2008 et du changement de régime fiscal qui va en résulté, l'associé unique décide de modifier provisoirement la date de clôture de l'exercice social en cours et de la fixer au 30 avril 2008 et de l'exercice social suivant en fixant la date de clôture de ce second exercice social au 31 octobre 2009.

L'exercice social en cours du 1er novembre 2007 au 30 avril 2008 aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois.

L'exercice social du 1er mai 2008 au 31 octobre 2009 aura une durée exceptionnelle de 18 mois.

Les exercices suivants resteront clôturés au 31 octobre de chaque année.

S'agissant d'une modification provisoire, il n'y a pas lieu à modification de l'article 14 des statuts.

AT

**DEUXIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Le Gérant associé unique



POUR COPIE
CONFORME